



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Élections, de la Réglementation
et des Missions de Proximité**

**ARRÊTE n° 1113-2023-0385
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DU 8 MARS 2021 NOMMANT LES
MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTROLE CHARGEES DE LA REGULARITE
DES LISTES ELECTORALES DANS LES COMMUNES DU DEPARTEMENT**

Le Préfet de l'Orne,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu l'article L.19 du Code électoral,

Vu les instructions ministérielles concernant la révision des listes électorales,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2021 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département,

Vu les propositions des maires des communes concernées,

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux judiciaires du département,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Orne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: Sont désignés membres au sein de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales à ce jour dans les communes du département, les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

ARTICLE 2: La Secrétaire Générale de la préfecture, les Maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Alençon, le 15 septembre 2023

Pour le Préfet,
La Sous-préfète,
Secrétaire Générale

Marie CORNET